

**LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT DU CANADA  
AU RAPPORT PRÉLIMINAIRE DU COMITÉ PERMANENT DES RESSOURCES NATURELLES**

***L'AVENIR DES INDUSTRIES PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE AU CANADA : INNOVATION, SOLUTIONS  
DURABLES ET DÉBOUCHÉS ÉCONOMIQUES***

**19 janvier 2017**

## INTRODUCTION

Le gouvernement du Canada a pris connaissance du rapport du Comité permanent et remercie ses membres des efforts qu'ils ont consacrés à sa préparation. Le gouvernement tient également à remercier les nombreux témoins qui ont présenté au Comité leurs témoignages d'experts et fait profiter ses membres de leurs points de vue variés concernant les industries pétrolière et gazière.

Pour les Canadiens et Canadiennes, le secteur pétrolier et gazier a toujours représenté un moteur de croissance économique, d'innovation et de prospérité. En 2015, il employait au Canada plus de 190 000 personnes et comptait pour 5,3 p. 100 de notre PIB total. Les investissements de capitaux dans le secteur pétrolier et gazier totalisaient 65 milliards de dollars, ce qui représente 26 p. 100 du total des investissements de capitaux réalisés au Canada.

Ainsi que l'indique le rapport du Comité permanent, le secteur pétrolier et gazier du Canada fait cependant face à des défis considérables. Les témoins experts entendus par le Comité permanent ont attiré son attention sur un certain nombre de difficultés économiques affectant ce secteur, y compris la faiblesse persistante du cours des produits de base, l'apparition de plusieurs concurrents à bas coût, les contraintes potentielles pesant sur la capacité d'exportation et un déclin marqué des investissements. Les témoins ont également souligné les préoccupations sociales et environnementales affectant le développement du secteur. Le Comité permanent a fait mention d'un manque de confiance des Canadiens et Canadiennes dans le processus d'autorisation réglementaire, imputable, entre autres, à une prise en compte insuffisante des préoccupations et de l'opinion des communautés autochtones, à l'inquiétude répandue concernant les répercussions environnementales du développement des ressources et aux doutes qui entourent le besoin de développement du secteur gazier et pétrolier, alors que notre technologie cherche à réduire notre dépendance envers les combustibles fossiles.

Toutefois, selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), le monde dépendra encore du pétrole et du gaz en tant que source importante d'énergie pour les années à venir. Le scénario de référence *Perspectives énergétiques mondiales* publié par l'AIE en 2015 prévoit que la demande mondiale de gaz naturel augmentera de 47 p. 100 entre 2014 et 2040, tandis que la demande en pétrole pourrait augmenter de 14 p. 100 au cours de la même période. Avec le temps, le Canada s'est hissé au rang de troisième exportateur mondial de pétrole et de quatrième exportateur mondial de gaz. Alors que l'énergie canadienne alimente le monde entier, nous sommes en mesure d'investir dans les technologies propres et les énergies renouvelables, et d'assurer ainsi au Canada une position favorable pour l'avenir.

Aux yeux de notre gouvernement, il apparaît clairement que, pour que le secteur de l'énergie demeure un moteur de prospérité et continue à jouer un rôle dans la satisfaction de la demande mondiale en énergie, la mise en valeur des ressources doit aller de pair avec les exigences écologiques et sociales des Canadiens et Canadiennes.

La réponse du gouvernement aux recommandations spécifiques formulées par le Comité suit. En raison des liens unissant plusieurs des recommandations du comité, nous les avons regroupées par thème afin d'y répondre de manière approfondie. Nous donnons un aperçu de notre collaboration avec d'autres gouvernements, tant au Canada qu'à l'étranger, en vue d'établir des politiques qui nous aideront à répondre à nos besoins énergétiques tout en luttant contre les changements climatiques; des mesures prises pour restaurer la confiance du public par notre transparence, notre mobilisation et notre amélioration des processus réglementaires et environnementaux; de nos efforts en vue d'engager un véritable dialogue avec les communautés autochtones, et de nos investissements dans les technologies propres et l'innovation afin d'assurer au Canada une position favorable dans une économie plus durable et novatrice.

## **THÈME 1 : ÉTABLIR UN CADRE STRATÉGIQUE PAR VOIE DE COLLABORATION ET DE COOPÉRATION INTERGOUVERNEMENTALES**

***RECOMMANDATION 5 : Le Comité recommande au gouvernement du Canada de continuer de travailler à une Stratégie nationale de l'énergie en collaboration avec les partenaires autochtones, provinciaux, territoriaux et internationaux de manière à s'assurer que les normes de comptabilisation du carbone et les pratiques de transfert de crédits tiennent compte des pays voisins et que toutes les normes de comptabilisation du carbone soient transparentes et fondées sur des données scientifiques.***

Le gouvernement reconnaît l'importance de la collaboration avec les peuples autochtones, les provinces, les territoires ainsi que ses partenaires internationaux en vue d'assurer que les ressources énergétiques du Canada soient développées de façon durable dans le cadre de la transition du Canada vers un avenir économe en carbone. Dans cet objectif, le gouvernement s'emploie activement à promouvoir la stratégie canadienne en matière d'énergie, de concert avec les provinces et les territoires, qui la considèrent comme un outil essentiel de coordination des actions liées aux changements climatiques d'une juridiction à l'autre.

Notre gouvernement poursuit sur la lancée de sa ratification récente de l'Accord de Paris, ainsi que des engagements et des actions déjà entreprises par les provinces et territoires. Avec la Déclaration de Vancouver de 2016, les premiers ministres du Canada se sont engagés à travailler ensemble, en vertu du cadre pancanadien en matière de croissance propre et de changement climatique, à atteindre ou dépasser les cibles de réduction d'émissions internationales du Canada et à assurer la transition vers une économie sobre en carbone plus forte et plus résiliente, ce qui améliorera en même temps notre qualité de vie. Nous assurerons la transition vers une économie sobre en carbone en adoptant un large éventail de mesures nationales, comprenant des mécanismes de tarification du carbone, et adaptées aux circonstances particulières de chaque province et territoire, particulièrement aux réalités des peuples autochtones du Canada ainsi que de ses régions arctiques et subarctiques.

Par voie de collaboration, nous sommes en train de mettre en place les conditions nécessaires pour assurer notre prospérité, notre compétitivité, notre santé et notre sécurité collectives. Le

gouvernement est résolu à continuer son travail avec les provinces et les territoires pour mettre en œuvre ce cadre pancanadien, en plus de poursuivre sa collaboration et ses rencontres régulières avec des organismes autochtones nationaux. Le gouvernement s'est déjà engagé à :

- soutenir les efforts d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation en investissant dans l'infrastructure verte, l'infrastructure de transport en commun et l'infrastructure sociale éconergétique;
- collaborer avec les provinces et territoires pour trouver la meilleure façon de mettre à profit les sommes investies par le gouvernement fédéral dans le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone afin de réaliser des réductions graduelles des émissions de GES;
- faire progresser l'électrification des véhicules de transport en collaboration avec les provinces et territoires;
- favoriser le dialogue et le développement de plans régionaux ayant trait au transport d'électricité propre et à la réduction des émissions;
- faire progresser les efforts visant à éliminer la dépendance au carburant diesel dans les communautés autochtones, éloignées et du Nord, et à utiliser en remplacement des énergies propres et renouvelables; enfin,
- dans le cadre de la participation du Canada à « Mission Innovation », doubler sur cinq ans les investissements en recherche-développement ayant trait aux énergies propres et œuvrer avec ses partenaires mondiaux à promouvoir une énergie plus propre et de meilleurs résultats environnementaux.

En ce qui concerne la perspective du gouvernement concernant la comptabilisation du carbone, des méthodes harmonisées de comptabilisation des émissions de GES sont déjà définies dans les *Lignes directrices pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre* formulées en 2006 par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, en réponse à l'invitation des États parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) En tant que signataire de l'Accord de Paris du 12 décembre 2015 sous les auspices de la CCNUCC, toute participation éventuelle du Canada à des échanges internationaux de crédits de carbone se ferait dans le respect des lignes directrices strictes concernant la comptabilisation des résultats d'atténuation transférés à l'échelle internationale prévues par l'Accord.

***RECOMMANDATION 9 : Le Comité recommande au gouvernement du Canada de continuer de renforcer notre stratégie énergétique nord-américaine et la collaboration intergouvernementale à l'égard des politiques énergétiques par la prise en compte des intérêts fédéraux, provinciaux, territoriaux et autochtones, et de prendre des mesures pour améliorer la qualité et la disponibilité des données nationales sur l'énergie.***

Le gouvernement du Canada reconnaît l'importance de la collaboration à différents niveaux en ce qui a trait aux politiques énergétiques et aux données sur l'énergie. Ressources naturelles Canada participe, avec le Mexique et les États-Unis, à divers projets de collaboration bilatérale

ou trilatérale visant à résoudre diverses questions de politique et de technologie concernant l'énergie et les changements climatiques.

Lors du Sommet des dirigeants nord-américains de 2014, les dirigeants se sont engagés à ce que leurs ministres de l'énergie respectifs se réunissent chaque année à l'occasion de la réunion des ministres nord-américains de l'énergie (RMNAE). Lors de la première RMNAE, tenue en décembre 2014, les ministres ont signé un protocole d'entente (PE) portant sur la coopération en matière d'information sur l'énergie.

Au cours de l'année 2015, les trois pays ont échangé des renseignements concernant l'énergie ainsi que plusieurs projets techniques ayant trait à l'énergie, parmi lesquels citons le lancement d'une plateforme Web qui présente de nouvelles cartes énergétiques et regroupe pour la première fois en un seul endroit les ressources, la production et l'infrastructure énergétiques de l'Amérique du Nord.

À l'occasion de la RMNAE tenue en 2016 à Winnipeg, les ministres ont signé un PE révisé portant sur la collaboration en matière d'énergie et de changements climatiques. En vertu de cette entente, le Canada, le Mexique et les États-Unis collaboreront et échangeront des renseignements dans des domaines clés tels que la production d'électricité à faible intensité d'émissions de carbone, les technologies énergétiques propres, l'efficacité énergétique, la capture, l'utilisation et le stockage du carbone ainsi que l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des émissions produites par le secteur pétrolier et gazier, y compris le méthane. Les trois pays uniront leurs efforts pour harmoniser davantage leurs approches et veiller au développement responsable, efficace et efficient du secteur de l'énergie nord-américain.

En ce qui a trait aux données nationales sur l'énergie, Ressources naturelles Canada et Statistique Canada ont élaboré conjointement un cadre régissant les statistiques énergétiques canadiennes, publié en février 2016 et intitulé *Cadre de la statistique de l'énergie au Canada* (CSEC). Le CSEC est basé sur les recommandations internationales sur la statistique de l'énergie émises par les Nations unies. Plusieurs initiatives sont déjà en cours pour mettre en œuvre des changements visant à améliorer la qualité des statistiques énergétiques afin qu'elles reflètent au mieux le système énergétique moderne du Canada.

## **THÈME 2 : RESTAURER LA CONFIANCE DU PUBLIC DANS LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES PAR LA TRANSPARENCE, LA MOBILISATION ET LA MODERNISATION**

***RECOMMANDATIONS 2 ET 4 : Le Comité recommande au gouvernement du Canada de collaborer avec l'industrie et les gouvernements autochtones, provinciaux, territoriaux et municipaux à la construction de l'infrastructure nécessaire à la création d'un environnement favorable à l'exploitation et au transport des ressources naturelles et à l'expédition des produits pétroliers et gaziers vers les marchés stratégiques intérieurs et internationaux.***

***Et :***

***Le Comité recommande au gouvernement du Canada, vis-à-vis de la question plus générale de la confiance publique envers le secteur de l'énergie, de favoriser la transparence et la participation du grand public aux décisions d'exploitation des ressources, et en reconnaissant la réglementation environnementale robuste du Canada et le travail des organismes nationaux de réglementation.***

Le gouvernement accepte les recommandations. Les secteurs des ressources apportent une contribution vitale à la prospérité des Canadiens et Canadiennes et doivent continuer à le faire. Le Canada figure aujourd'hui parmi les plus grands producteurs et exportateurs mondiaux de pétrole et de gaz, et nous prévoyons continuer à jouer un rôle prépondérant dans la satisfaction de la demande mondiale en énergie. L'accès à des marchés stratégiques permettra aux Canadiens et Canadiennes de recevoir la pleine valeur de nos ressources, lesquelles pourront financer les énergies renouvelables de la prochaine génération.

Le gouvernement est convaincu que le développement des ressources et les protections environnementales doivent aller de pair et qu'il est essentiel de collaborer avec les intervenants afin d'assurer que ce développement s'accomplisse de manière à préserver la confiance du public.

L'élément principal de l'examen des processus réglementaires et environnementaux sera la consultation, qui fait partie intégrante de l'examen continu des projets. Le gouvernement procède actuellement à un examen des processus réglementaires et environnementaux afin d'assurer aux Canadiens et Canadiennes que les décisions portant sur des projets de grande envergure serviront à favoriser un environnement sain tout en contribuant à la prospérité économique. Cet examen consiste à passer en revue les processus fédéraux d'évaluation environnementale, à moderniser l'ONE ainsi qu'à rétablir les mesures de protection perdues prévues par la *Loi sur les pêches* et la *Loi sur la protection de la navigation*, en plus d'y introduire des mesures de protection modernes.

Le gouvernement a établi un comité d'experts composé de cinq membres et chargé de moderniser l'ONE afin de renforcer l'organisation pour lui permettre de mieux répondre aux besoins de demain. Ce comité d'experts se penchera sur les questions débordant du cadre de l'évaluation environnementale, notamment la structure de la gouvernance de l'ONE, son rôle et son mandat, et particulièrement la manière d'améliorer la participation du public et des groupes autochtones aux examens réglementaires. Ce groupe d'experts, qui possède une compétence considérable en matière de politiques, d'énergie, d'affaires, de connaissances régionales et autochtones, formulera ses recommandations concernant la modernisation de l'ONE au plus tard le 31 mars 2017.

Le gouvernement comprend le rôle essentiel que joue l'ONE. Nous continuerons à compter sur le soutien de l'Office pour la prise de décisions cruciales concernant les projets importants pendant la durée de l'examen de sa modernisation; de plus, des principes provisoires ont été mis en place afin de guider nos décisions concernant l'évaluation de grands projets de développement des ressources déjà entamés. Ces principes provisoires visent à renforcer le

processus de consultation et à susciter une plus grande confiance du public en veillant à ce que les décisions reposent sur des faits scientifiques, sur les connaissances traditionnelles des peuples autochtones et sur d'autres données pertinentes, à ce que l'opinion du public et des collectivités autochtones concernées soit prise en compte, à ce que les peuples autochtones soient adéquatement consultés et à ce que les émissions de gaz à effet de serre fassent l'objet d'une évaluation complète.

Des mesures précises ont été mises en place afin d'accroître la transparence des examens de l'ONE et de favoriser la participation du public à ceux-ci. Parmi celles-ci, citons la nomination d'un groupe d'étude ministériel impliquant des membres des collectivités susceptibles d'être concernées par leur proximité avec les voies de circulation et l'agrandissement proposé du réseau de Trans Mountain, ainsi que la nomination de membres temporaires à l'ONE, dans l'espoir que le président de l'Office leur enjoindrait d'impliquer les collectivités et les groupes autochtones situés le long du tracé du pipeline Énergie Est. Les consultations tenues avec les collectivités des Premières nations situées le long du tracé proposé des pipelines ont été approfondies et l'opinion des Canadiens et Canadiennes au sujet des projets d'oléoducs a été sollicitée au moyen de questionnaires en ligne.

La question de la confiance du grand public faisait partie des principaux enjeux traités en 2016 lors de la Conférence des ministres de l'Énergie et des Mines (CMÉM), une réunion annuelle des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux chargés des portefeuilles de l'énergie et des mines. La CMÉM 2016 s'est terminée par un accord entre les ministres pour adopter en commun quatre principes : favoriser les relations, améliorer la communication, maintenir l'équilibre entre les intérêts communautaires et l'atténuation des répercussions sur l'environnement et appuyer la science et l'innovation. Des travaux sont en cours afin de mettre au point un plan d'action conjoint proposant des mesures concrètes visant à renforcer la confiance du public dans chacun de ces domaines.

L'examen des processus d'évaluation environnementale vient s'ajouter aux réglementations environnementales canadiennes, lesquelles sont importantes pour la création d'une culture de la sûreté. Par exemple, la *Loi sur la sûreté des pipelines*, entrée en vigueur en juin 2016, inscrit dans la loi le principe de « pollueur-payeur ». La responsabilité des exploitants demeure illimitée en cas de faute ou de négligence de leur part, et peut atteindre 1 milliard de dollars sans égard à la faute. Le gouvernement travaille à établir des règlements stipulant des exigences financières, afin d'assurer que les sociétés pipelinières sous réglementation fédérale seront prêtes à assumer les coûts associés aux interventions, aux réparations et aux demandes d'indemnisation.

Le Plan de protection des océans récemment annoncé fera en sorte que nos côtes seront entretenues de façon moderne et efficace en conciliant utilisation commerciale, viabilité environnementale et sécurité. Ce plan consistera à créer un système de sécurité maritime de classe mondiale, comprenant notamment de nouveaux postes de sauvetage; à protéger et restaurer les écosystèmes marins à l'aide de nouvelles recherches et évaluations environnementales, et à prendre des mesures adéquates pour composer avec les navires

abandonnés et les épaves; à renforcer nos partenariats avec les communautés autochtones, y compris à développer la capacité d'intervention en cas d'urgence; enfin, à investir dans la recherche sur la faune et dans les technologies de nettoyage des déversements d'hydrocarbures, afin de veiller à ce que les décisions prises en situation d'urgence soient fondées sur des données probantes.

De plus, en juin 2016, Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) a adopté une réglementation qui comprend, entre autres, des normes de rendement s'appliquant à certains types d'équipement utilisés dans les installations pétrolières et gazières. Pour le début 2017, ECCC prévoit publier un projet de règlement fédéral portant sur les émissions de méthane (un gaz à effet de serre puissant) produites par le secteur pétrolier et gazier qui aura pour effet, d'ici 2025, de réduire celles-ci de 40 à 45 p. 100 par rapport à leur niveau de 2012. Ces règlements sont conçus dans le but de tenir les engagements pris lors du Sommet des dirigeants nord-américains et dans le cadre de la Déclaration conjointe du Canada et des États-Unis sur le climat, l'énergie et le rôle de leadership dans l'Arctique.

Prises ensemble, ces actions démontrent que le gouvernement fédéral s'emploie activement à renforcer la confiance du public.

### **THÈME 3 : UNE PARTICIPATION PROMPTE ET EFFICACE DES PEUPLES AUTOCHTONES AUX DÉCISIONS CONCERNANT L'EXPLOITATION DES RESSOURCES**

***RECOMMANDATION 3 : Le Comité recommande au gouvernement du Canada d'encourager la participation hâtive des peuples autochtones aux décisions d'exploitation des ressources, dans le plein respect des droits ancestraux et issus de traités relativement à leurs terres et leurs ressources. De plus, le Comité recommande au gouvernement de veiller à ce que les processus de consultation tiennent compte des répercussions multidimensionnelles des projets d'exploitation des ressources sur les collectivités autochtones, notamment sur le plan de l'éducation, de la santé, du développement économique, de l'infrastructure et de l'environnement.***

Le gouvernement convient de l'importance essentielle, pour le développement durable des ressources naturelles du Canada, d'une consultation sérieuse des peuples autochtones et de leur participation aux décisions concernant l'exploitation des ressources. Le gouvernement reconnaît également que les incidences multidimensionnelles des projets d'exploitation des ressources sur les collectivités autochtones sont des éléments très importants du processus décisionnel concernant le développement des ressources. Les efforts fédéraux visant à accroître tant la participation des collectivités autochtones que leur consultation par la Couronne ont donc augmenté depuis l'automne 2015.

En ce qui a trait à l'obligation légale de consulter du Canada, une approche de la consultation et de l'accommodation a été mise en place en vertu des *Lignes directrices actualisées à l'intention des fonctionnaires fédéraux*, appliquées par les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC). Inspirées du droit jurisprudentiel et des pratiques exemplaires, ces



lignes directrices visent à aider les représentants fédéraux à assumer leurs responsabilités de manière efficace et pertinente. Actualisées pour la dernière fois en 2011, elles pourraient bénéficier d'une révision visant à tenir compte des rapports externes, de la rétroaction des peuples autochtones et d'autres parties, ainsi que de la jurisprudence.

Le gouvernement a déployé plus avant ses efforts afin de dépasser les exigences légales et d'approfondir son engagement auprès des peuples autochtones. Les bases essentielles d'une approche pangouvernementale de la consultation auprès des Autochtones sont jetées par l'Initiative du Bureau de gestion des grands projets (BGGP), qui consiste à intégrer dans la mesure du possible la consultation au processus d'examen des grands projets, à dédier une aide financière aux participants autochtones pour les examens des grands projets ainsi qu'à tenir systématiquement compte des préoccupations multidimensionnelles des groupes autochtones et à y répondre.

Dans le cadre de cette initiative, le Bureau de gestion des grands projets - Ouest (BGGP-Ouest) a été créé au sein de Ressources naturelles Canada pour mobiliser les Premières nations autour des enjeux liés au développement de l'infrastructure énergétique sur la côte Ouest. Avec pour mission d'établir une relation de confiance avec les collectivités autochtones et de servir de guichet unique fédéral en matière de développement de l'infrastructure énergétique, le BGGP-Ouest a parrainé de nombreux événements dirigés par la collectivité et y a participé afin de discuter de leurs préoccupations.

Les peuples autochtones sont également consultés au sujet de l'examen des processus réglementaires fédéraux, par exemple l'examen des évaluations environnementales et la modernisation de l'ONE. En appui à la modernisation de l'ONE, des représentants de Ressources naturelles Canada s'emploient à augmenter le niveau d'engagement des peuples autochtones au sujet d'autres questions concernant le développement des ressources. Par exemple, des représentants de Ressources naturelles Canada s'engagent activement dans des projets de pipelines qui ne sont pas nécessairement des grands projets afin d'échanger de l'information concernant les dispositions relatives à la sécurité des pipelines et de mieux cerner les intérêts et les préoccupations des groupes autochtones.

Les principes provisoires instaurés pour guider les grands projets de ressources déjà en cours veillent à ce que les peuples autochtones soient véritablement consultés et à ce que les connaissances traditionnelles des peuples autochtones, ainsi que d'autres données pertinentes, soient prises en compte. Les consultations sont également approfondies par voie de prolongation des délais, au besoin, de consultation plus directe au sujet des projets de pipelines et d'augmentation de l'aide financière aux participants. Par exemple, la décision prise en septembre 2016 au sujet du projet de gaz naturel liquéfié Pacific NorthWest a fait l'objet d'un important processus de consultation auprès des peuples autochtones et, s'il y a lieu, des mesures d'accommodement ont été offertes pour tenir compte des répercussions. Ces consultations menées en profondeur auprès des collectivités autochtones comprenaient une aide financière visant à favoriser leur participation. Les groupes autochtones situés à proximité du site du projet participeront également, avec les gouvernements fédéral et provincial, à des activités de surveillance environnementale, une nouvelle approche conforme au programme de

réconciliation du gouvernement et à son engagement à accroître la capacité des groupes autochtones d'examiner et de surveiller les grands projets de développement des ressources.

Chacune des activités et priorités décrites plus haut est mise de l'avant de manière à bâtir et renforcer les relations de nation à nation entre le Canada et les peuples autochtones. Cette démarche s'effectue dans un esprit de reconnaissance des droits, de respect, de coopération et de partenariat. En effet, cette relation est d'une importance vitale, non seulement en raison des intérêts communs au Canada et aux peuples autochtones, mais pour notre identité respective en tant que nation.

#### **THÈME 4 : ENCOURAGER L'INNOVATION ET LE LEADERSHIP MONDIAL DU CANADA EN MATIÈRE DE PÉTROLE ET DE GAZ**

***RECOMMANDATION 1 : Le Comité recommande au gouvernement du Canada de continuer de faire connaître les avantages de l'investissement dans les ressources naturelles du Canada, y compris le pétrole et le gaz, et à cette fin de continuer notamment d'encourager l'innovation, la recherche et le développement.***

Le gouvernement est convaincu que la protection de l'environnement et la croissance de l'économie ne sont pas des objectifs incompatibles; en effet, notre succès futur repose sur ces deux piliers. Le gouvernement agit sur plusieurs fronts afin de réduire les émissions de GES en faisant progresser les énergies propres. Par exemple, dans notre budget de 2016, nous avons alloué 2 milliards de dollars au Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone, qui servira à soutenir les initiatives provinciales et territoriales visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. De plus, le budget de 2016 alloue 1 milliard afin d'appuyer les technologies propres.

Dans le cadre de ses travaux stratégiques et du financement de la recherche, du développement et de la démonstration (RDD) de technologies novatrices, le gouvernement a procédé à d'importants investissements en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les autres répercussions environnementales dans les secteurs des ressources naturelles du Canada, y compris le pétrole et le gaz. En plus de mettre de l'avant une « stratégie pour l'avancement des technologies propres dans les secteurs des ressources naturelles », le Canada s'est joint à 20 autres nations pour lancer « Mission Innovation » et s'engager à doubler le financement de la recherche et du développement sur les énergies propres d'ici 2021. Cet engagement contribuera à l'amélioration du secteur pétrolier et gazier canadien en le rendant plus responsable sur le plan de l'environnement et plus compétitif économiquement.

Dans le cadre de son budget de 2016, le gouvernement a aussi lancé récemment des initiatives au sein des secteurs des ressources naturelles, notamment le Programme de technologies propres pétrolières et gazières de Ressources naturelles Canada, qui alloue 50 millions de dollars pour réduire les émissions de gaz à effet de serre produites par le secteur pétrolier et gazier, en plus des 25 millions alloués au programme Innovation pour l'énergie propre qui offre

du financement à des projets dans divers domaines tels que la réduction des émissions de méthane et de composés organiques volatils produites par le secteur pétrolier et gazier.

***RECOMMANDATIONS 6, 7 ET 8 : Le Comité recommande au gouvernement du Canada, par l'entremise de Ressources naturelles Canada, d'améliorer les possibilités de mise en contact des inventeurs, des chercheurs et des entrepreneurs avec les segments de l'industrie pétrolière et gazière qui correspondent le plus à leur domaine d'expertise;***

***Le Comité recommande au gouvernement du Canada d'encourager la collaboration, dans le cadre de groupes et de conseils, entre les gouvernements, l'industrie, les universitaires et les experts internationaux, dans le but de maximiser le potentiel d'innovation du secteur pétrolier et gazier du Canada;***

***Le Comité recommande au gouvernement du Canada d'encourager les entreprises et les entrepreneurs canadiens à devenir des chefs de file mondiaux à l'égard de leurs innovations ou technologies respectives.***

Le gouvernement reconnaît qu'il importe de mettre en contact les innovateurs avec l'industrie et d'encourager les entreprises canadiennes à devenir des chefs de file mondiaux. Ressources naturelles Canada est membre associé de l'Alliance canadienne pour l'innovation dans les sables bitumineux (COSIA), qui rassemble les principales sociétés d'exploitation des sables bitumineux dans le but de réunir d'éminents penseurs issus de l'industrie, du gouvernement, du milieu universitaire et du grand public afin d'améliorer les mesures, la responsabilisation et la performance environnementale dans le secteur des sables bitumineux.

Le gouvernement soutient l'objectif visant à maximiser le potentiel d'innovation du secteur pétrolier et gazier du Canada, et bon nombre des activités de Ressources naturelles Canada favorisent la collaboration. Le Programme de technologies propres pétrolières et gazières de Ressources naturelles Canada et le programme Innovation pour l'énergie propre cherchent tous deux à financer des projets collaboratifs entre producteurs de technologies propres et entreprises utilisatrices de ces technologies, y compris le secteur pétrolier et gazier. En plus des efforts collaboratifs encouragés par COSIA, le laboratoire CanmetÉNERGIE de Ressources naturelles Canada coopère avec divers paliers gouvernementaux en vue de maximiser le potentiel d'innovation du secteur pétrolier et gazier. Par le biais de coopérations telles que la Collaboration Alberta-Canada pour la mise en valeur plus propre des sables bitumineux, le gouvernement est en mesure d'encourager l'harmonisation stratégique entre provinces et la recherche de projets communs dans des domaines d'innovation liés aux sables bitumineux auxquels prendre part.

De plus, le gouvernement collabore activement avec le U.S. Department of Energy avec qui, au fil des ans, il s'est employé à harmoniser les règlements sur l'efficacité énergétique, la recherche et le développement et divers projets visant le secteur pétrolier et gazier ainsi que la capture et le stockage du carbone.

Enfin, le gouvernement du Canada soutient activement les efforts déployés par les entreprises canadiennes afin d'accéder aux marchés mondiaux. Ces objectifs ont pu être atteints grâce à divers forums, parmi lesquels des missions commerciales internationales, dont la plus récente s'est rendue en Inde où 20 entreprises canadiennes ont rencontré des représentants de l'industrie locale afin d'explorer les possibilités de débouchés pour les produits et le savoir-faire canadiens. En outre, le gouvernement continue à contribuer activement à des partenariats de développement international tels que le dialogue États Unis-Canada sur l'énergie propre ou la Fondation Canada-Israël pour la recherche et le développement industriels, sans oublier « Mission Innovation ».